

## CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Je, Linda Gauthier, directrice générale de la municipalité des Éboulements certifie

- **F** QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le 2e projet de règlement numéro 228-20 « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage no 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d'agrandir la limite de la zone *V-05 dans le développement "La seigneurie des Éboulements »* est de 167 ;
- QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 28:
- QUE le nombre de demande reçue est de 0.

Je déclare que le 2<sup>e</sup> projet de règlement no 228-20 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS CE 9 JUILLET 2020

Linda Gauthier

Directrice générale

et secrétaire-trésorière